

Belgique

## Les élèves punis pour avoir parlé marocain en classe

Laila Zerrou

lzerrou@aujourd'hui.ma

On ne plaisante pas avec les langues en Belgique. Les écoles flamandes punissent les élèves qui parlent marocain et turc. C'est ce que révèle un sondage mené par des chercheurs des universités d'Anvers, de Gand et Louvain. Selon l'étude, huit enfants sur dix qui parlent marocain ou turc à la maison, reçoivent une punition lorsqu'ils parlent leur langue maternelle en classe ou en récréation. Rapporté par le journal flamand

«De Standard» et reprise par le quotidien belge «Le Soir», l'information n'est pas de nature à apaiser le sentiment de stigmatisation ressenti par certains jeunes de la communauté marocaine de Belgique. D'ailleurs, les chercheurs de cette étude

signalent que «La stigmatisation des Turcs, Arabes et Berbères est la plus forte à l'école. Ça pèse sur la manière dont les enfants se sentent à l'école». Pour sa part, le coordinateur de ce sondage explique que les choses peuvent aller encore plus loin: «Un professeur m'a dit que ses élèves devaient mettre de l'argent dans un pot à chaque fois qu'ils étaient pris à parler turc ou marocain. Mais aussi, les élèves qui faisaient des déclarations racistes

devaient mettre de l'argent dans le pot. Le signal est préjudiciable : parler turc ou marocain est aussi grave que des déclarations racistes». Pour la réalisation de cette enquête, plus de 11.000 élèves du secondaire ont été interrogés ainsi que des directeurs d'école, des professeurs et des parents. A travers cette enquête, les chercheurs plaident pour que les écoles s'ouvrent davantage aux langues parlées par leurs élèves à la maison.

Rappelons qu'il y a plusieurs mois la langue de Molière a été bannie dans une école flamande de la banlieue de Bruxelles. C'est ce qu'avait révélé le quotidien français «Le Figaro» dans un article publié le 15 février dernier. Dans l'école en question à savoir le Collège

Saint-Pierre, les élèves étaient collés pour avoir parler en Français. Les parents avaient dénoncé cette sanction «injuste», dans une école où 40% des élèves n'ont pas le néerlandais comme langue maternelle, mais parfois seulement comme troisième ou quatrième langue. Pour la direction de l'école, il ne s'agit pas d'une punition mais plutôt une «façon d'encourager les élèves à parler le néerlandais», avait déclaré la directrice de l'établissement.

